

avril
~~1719~~ 1719 — 14 oct 1729

in 14^{3^e} et le 24^e mai ^{l'an} a esté baptisé Antoine
 lauzet né le 22^e du meme mois fils légitime et naturel
 a Jean clauset et a François mortel mariés au village de
 Rougnes parvint a este Antoine courtet et mairone François
 courtet en l'oy deses
 en présence de François qui et Antoine besard
 signant l'un l'autre
 l'an 1426 et le 28^e ^{l'an} a esté baptisé Jean
 Tarrille né le 26^e du meme mois fils légitime et
 naturel a Antoine Tarrille et Anne ualatte mariés
 du village de Rougnes parvint a este Jean Tarrille et
 mairone François ualatte le parvint ont signé
 en présence de Jean Tarrille et François qui
 signant l'un l'autre
 l'an 1426
 Antoine Tarrille
 Fontanel Curé

L'an 1424 le 9^e venier a esté baptisé Jean bos-
 né le 7^e du même mois fils légitime et naturel a
 quilan bos et a sonette satieser marier d'atien -
 d'allignae parvuen a esté Jean bos et marraine marie
 satieser en foy de ce
 en presence de François qui - presque ptre -
 L'an 1425 le 1^e fevrier a esté baptisée marie -

en presence de François qui
 l'an 1424 et le 1^{er} fevrier a esté baptisée marie
 Combourieu née le 1^{er} du même mois et an, fille légitime
 et naturelle à pierre Combourieu et à alix martin marier
 du village de Javrou parvain a esté Antoine martin
 et marie de philiquier en foy de ce
 en presence de François qui a esté notaire et
 l'an 1424 et le 1^{er} fevrier les fiançailles faites et la p^{re}mi^{ère}
 de bons...

Le mariage, d'entre pierre neudier fils légitime et naturel
de antoine neudier et a fuer francwre al bourre moirer quand
ils neurent et magdelene parvo fille légitime et naturelle a
antoine parvo et chatevine vival du village de la vva neudier
de coumes aucun empêchement canonique. Les ay donné la benediction
nuptiale en face de la Ste eglise. Et estant disposé par la réception des
vtements ou presant de antoine bevard et autrui autrui bevard
bevard bevard. Antoinet eue

in 14⁵ et le 22^e du même mois fils légitime et naturel
de Jean clauset et a Françoise courtet mariée au village de
Langues parvint a este Antoine courtet et maïre françoise
courtet en foy de ce
en présence de ^{françois qui et Antoine besard}
l'an 1426 et le 28^e a este baptisé Jean
Tavrisse né le 26^e du même mois fils légitime et
naturel a Antoine Tavrisse et Anne uallette mariée
du village de Rouges parvint a este Jean Tavrisse et
marraine françois uallette le parvint ay ont signé
en présence de Jean Tavrisse et françois qui
Jean Tavrisse
en foy de ce fontanel curé

L'an 1427 et le 9^e a este baptisé Jean bos
né le 7^e du même mois fils légitime et naturel a
Guillaume bos et a sonette taliefor marier du lieu
dalligne parvint a este Jean bos et marraine Marie
taliefor en foy de ce
en présence de françois qui
l'an 1424 et 14^e février a este baptisée Marie
combourieu née le 1^{er} du même mois et au, fille légitime
et naturelle a Pierre combourieu et a Alex Martin marier
du village de Sarvan parvint a este Antoine Martin
et marraine Marie de philiquier en foy de ce
en présence de françois qui et Antoine besard qui
l'an 1424 et le 1^{er} février les fiancailles faites a la pydi
de l'église

du mariage, d'entre Pierre neudier fils légitime et naturel
de Antoine neudier et a fuy Françoise al boure marier qu'on
ils neuent et Magdelene parvo fille légitime et naturelle a
Antoine parvo et chatevine vigal du village de Sarvan neudier
de l'église en face de l'église. Et ont donné la bénédiction
cannons en présence de Antoine besard et autres d'entre besard
besard besard fontanel curé

manque de fin Février 1727
Au 1^{er} Janvier 1728

1428

l'an mil sept cent vingt et huit et le 1^{er} ienvier est né Jean
gravier baptisé Le 4^e du même mois et un fils légitime
et naturel à Jean Jacques gravier et à fleuriette Baduel mariés
du village de Lengues. parvair a été Jean Baduel et Marguerite
sainette gravier en présence de Bertrand Fontanel curé et
et Jacques gravier, Fontanel Gravier

L'an 1428 et le 1^{er} fevrier ont fiancé en la paroisse de la
eglise Louis Castides et Marguerite ialbert en présence de Jean Jacques
gravier du village de Lengues et Pierre aulde du village de Lengues qui ont
signé avec moy Gravier curé Fontanel curé

L'an 1428 et le 4^e fevrier les annonces ayant été proclamées
sans qu'il ne nous est parvenu aucun empêchement légitime
nous ~~les~~ avons donné la bénédiction nuptiale en face
de la 1^{re} eglise, à Louis Castides et à Marguerite ialbert
résida du village de Lengues en présence d'Antoine berard
et autre Antoine berard qui ont signé avec moy
Fontanel curé

L'an 1428 et le 18^e mars a été baptisée Marie
et marianne talicfert fille légitime et naturelle à
durand talicfert et beatrix aulat mariés du village
de Larrau. parvair a été Antoine ialbert mariés
marie marianne ialbert en présence de Pierre
talicfert et Jean laurose.

Le 20^e mars . . . Gallier ont

L'an 1428 et le 1^{er} may a été baptisé
Bose fils légitime et naturel à Guilhaume Bose et à
Jeanette talicfert mariés parvair a été Guilhaume
Bose et marianne talicfert en face de nous soumes
signés G. Bose Dabun
Fontanel curé

lan 1428 et le 9^e novembre est né bernard clauset
né le 11^e du même mois et an fils légitime et naturel
a iean clauset et a pouvoire lourtet marier du village
longues. parvair a esté bernard clauset et marvair
marie peyronet présents ont esté antoine baptistat
et guilhonne bas enfoy de ce 1301. Baptizat
fontaine Cuvé

~~Handwritten text, heavily crossed out with a large 'X'.~~

registres de
et mortuaire.

baptêmes, mari

L'an mil sept cens vint et neuf et le dixième ieau
faut enterré. ianette grison après avoir veu les
sacraments dans le sanctuaire de la paroisse. et prise
de antoine besard et de antoine besard qui on
signer avec moy Besard nagut bertrand d'auzel fils
L'an 1729 et le 11^e janvier nagut bertrand d'auzel fils
legitime et naturel a ieau iagues bertrand et marion
hayedue du village de iongues et baptisé le 12^e du mois
et au parrain a esté bertrand et marion ianette
bertrand parrain et leur es présence pierre covaragnes
et pierre lagarde qui ont dit ne savaient signer
fontanel
Cure

L'an 1729 et le 12^e janvier nagut pierre arman fils
legitime et naturel a blaise arman et a marie d'illenne
du village de iongues et baptisé le 13^e du mois
et au parrain a esté pierre covaragnes et marion
arbeau parrain es présence de antoine covaragnes
et françois delon ne sachant signer
fontanel
Cure

L'an mille sept cens vint et neuf et le 21^e fevrier nagut
ieau juset et fait baptiser le 22^e du même mois, fils legitim
et naturel a antoine juset et a antoinette uerdier marie
du lieu, parrain a esté ieau uerdier a marion ian
troupe es présence de antoine besard et de pierre lagarde
le 22^e lagarde nagut Besard fontanel

L'an mil sept cent vingt et neuf et le 20^{me}
jour du mois de fevrier Je soussigné m^r pie^re fontanel
p^rtre Et curé de l'église St martin d'abbinzac après la
publication faite par trois diocésains for^s du mariage
d'entre d'abord salat fils L. Et n. & Antoine salat
& margueritte petet du village de frons par d'herm
d'une part, & margueritte gaigne fille L. Et y. & Jean
gaigne & margueritte de camp^s mariez du lieu d'
d'abbinzac sans qu'il y ait eu aucune apposition d'ay
concernant le mariage Et sans ay donné la benediction nuptiale
by présence de Jean parra du village de sanay soussigné
Et de Bernard guillard aussi soussigné. Et moy le for^s de ce

appara Biquitar fontanel curé

L'an mil sept cent vingt et neuf et le 28^{me} jour du
mois de fevrier Je soussigné m^r pie^re fontanel
p^rtre Et curé de l'église St martin d'abbinzac
après la publication faite par deux
accordées par monseigneur l'evêque y attachée leur
ay donné la benediction nuptiale a Jean francois
poudereux et chatherine deiau après l'estre
devant disposer, led^s poudereux de la paroisse
de shervonde et chatherine deiau de la paroisse
en présence de Antoine vesieres et Antoine
daude. Et par Anthoine berthaud curé

L'an mil sept cent vingt et neuf et le 1^{er} mars Je
soussigné m^r pie^re fontanel p^rtre et curé de l'église
St martin d'abbinzac après une publication faite sans aucun
empêchement canonique & les autres deux accordées par
monseigneur l'evêque & la permission dans le cas
de pous^r après s'y être disposés par la réception des
sacrement, sans ay donné la benediction nuptiale & est
a Antoine berard & chatherine faore tous de la paroisse
en présence de Jean parra & Bernard guillard
et par Anthoine berthaud présent

20^{me} de
fontanel
L'an mil sept cent vingt neuf Et le vingt quatre
du mois d'avril Je soussigné M^{re} Jean fr^{re} quel p^{re} & obituaire
de La parre d'Allin^{re} Certifie avoir Baptisé un Enfant né
le vingt quatrième dudit mois Et au de per^{re} Incertain Et d'Elise
Talbert la mère du Village de Jonquer en parre d'Allin^{re}
auquel a Elle donné le nom de Jean dont le parrain a Elle Jean
Clauzel, Et La marraine Margueritte Talbert Tous dudit Village
de Jonquer Et ce En présence de François gaignes dudit lieu d'Allin^{re}
En foi de ce fr^{re} quel p^{re} & obituaire L'usé

En 1729 et le 23^e avril a esté baptisé pierre delon né
le 24^e du même mois et son fil, légitime et naturel de
François delon et a Margueritte Cascanagues marié du
village de Jonquer parrain a esté p^{re} Cascanagues
et marraine Janette delon es présence de François
graniet entoin deica quel homme Gode ou pierre
Cascanagues

Deuou p^{re} 17^e 1^{re} fontanel

En 1729 et le 25^e juin les trois bours de mariage proclamé
sans aucun empêchement a les parties si daut dir posées par
la réception des sacrements a Jean carbonel et a Catherine
parra du village de Jonques es présence de Jean puech
et Jean Cascanagues

Jean puech Jean Cascanagues
fontanel

L'an mil sept cent 29 et le 14^e jour d'un vendredy
du village de l'glise aye d'antoinne second. apres muni-
sacraments de l'glise et de l'ordinaire. A cinq heures de l'an
en presence de freres qui est de guillaume. les qui n'ont
pu signer en l'ordinaire. Fontanel cure.

L'an mil sept cent 29 et le 14^e jour d'un vendredy
du village de l'glise aye d'antoinne second. apres muni-
sacraments de l'glise et de l'ordinaire. A cinq heures de l'an
de l'ordinaire et de l'ordinaire. A cinq heures de l'an
de l'ordinaire en presence d'antoinne second et freres qui
qui n'ont pu signer. Fontanel cure.

L'an mil sept cent trente six et le vingt quatre
d'apres l'apres feneilles faites et les trois bans
du mariage proclames sans aucun emphechement
canoniques ni civil. Ledit Jean Thoulus
et l'ordinaire. A cinq heures de l'an
des sacrements de l'glise et de l'ordinaire. A cinq heures de l'an
muni-
sacraments de l'glise et de l'ordinaire. A cinq heures de l'an
de l'ordinaire en presence de fontanel acolyte de
cabellac. qui ont signe avec moy et l'ordinaire
pastor a signe.

Fontanel acolyte Guilhem
antoinne Thoulus

Jean Chateau Fontanel cure

L'an 1734 et le 23^e ont este baptizez un enfant
et fille jumelle, nes le 10^e le meme iour et an
fils legitime et naturels a Louis Bastide et a
marqueritte albert, par rains ont este
francois clauet et Jean castanagues, marines
ont este anne germain et anne de palis du
village de iongues et presence de pierre fontanel
et de pierre orelac. Fontanel officier fontanel cure.

1730 - 1737

registres



de baptêmes, mariages et
morts 1730

L'an 1730 et le 9^e ueniv^r naquit pierre itard et fent
baptisé le dixieme du meme mois et an, fils legitime
et naturel a bernard itard et a chatherine bonal
L'an bel marier du village d'auquie, parrain a esté
pierre itard et marraine anne bonal espousée
de françois gagnes et autre antoine gagnes qui
ont dit ne sçavoir signer en soy de e fontanel curé

L'an 1730 et le quintieme fevrier naquit marie berard
et fent baptisé le sixieme jour du mois et an fille legitime
et naturelle a antoine berard et a catherine sabrés maries
du lieu d'albinha dont le parrain a esté antoine berard
et marraine sabrés fait es presences de françois gagnes et
d'antoine baptistat qui ont requis de signer d' moy en soy de e

L'an 1730 et le 22^e fevrier naquit jean baptiste
gravier et fent baptisé le 24^eme jour du mois et an fils
legitime et naturel a jean jacques gravier et fluvette baduel
maries du village de jongues parois d'albinha, dont le parrain
a esté jean gravier et la marraine marie thery fait es presences
de pierre amiliau et jean baduel qui ont ne sçavoir ^{des} fontanel curé

L'an 1730 et le 29^eme fevrier naquit françois combrieu et fent
baptisé le 29^eme fevrier pour et an fils legitime et naturel de pierre
combrieu et helis martine dont le parrain maries du village de
sarran, dont le parrain a esté françois goudal et marraine
marie alidivres de st geneufues fait es presences de antoine
baptistat et antoine de joeu qui ont requis de signer et moy
Antoine Baptistat Deuou fontanel curé

L'an mil sept cens trente et le vingt cinquiesme jour du mois de
 janvier naquit antoine vigal fils legitime et naturel de jean vigal
 et marie fabre marier du village de castagnas paroissee d'albion
 et fust baptise le vingt sixiesme mois d'an dont le parrain a este
 an digne vigal et marraine janette bastide d'un village de
 castagnas tous habitans de la paroissee fait es presences
 de dantoine gailard et de jean parrot du village de sarvan
 qui ont signe avec moy
 G. Fabre *curé* fontanel *curé*

L'an mille sept cens trente naquit antoine uerdier fils legitime
 et naturel a antoine uerdier et a antoinette bastide d'un village
 de sarvan en nostre paroissee et fust baptise le
 vingt troisieme du mois de mars dont parrain a este antoine
 bru d'un village de la ville de castagnas et marraine cathérine
 de jon du village de mandellha paroissee de theoudes
 fait es presences de maître antoine gailard prestre
 habitant de la paroissee et de germain fabre qui ont signe
 avec moy en foy de ce me *curé*
 G. Fabre *curé* a grand prestre fontanel *curé*

L'an 1430 et le 6^e may fust baptisee janette baptistat
 fille de la 4^e du meme mois d'an, fille legitime et naturelle
 a antoine baptistat et a chatherine viols du village de
 sarvan, parrain a este pierre viols et marraine
 janette baptistat es presences de jean gourdon et antoine
 barbez qui ont signe avec moy Jean gourdon
 barbez fontanel *curé*

L'an 1430 et le 21^e may a este baptisee toinette
 granie nee le 19^e du meme mois et an, fille legitime
 et naturelle a jean granie et a toinette troupet du village de castagnas
 parrain a este jean uerdier et marraine toinette granie
 es presences de dantoine peret et de 6 bertrond amagat qui ont
 signe avec moy fontanel *curé*

L'an 1430 a este baptisee antoinette bastide d'un village de sarvan en nostre paroissee et fust baptise le vingt troisieme du mois de mars dont parrain a este antoine bru d'un village de la ville de castagnas et marraine cathérine de jon du village de mandellha paroissee de theoudes fait es presences de maître antoine gailard prestre habitant de la paroissee et de germain fabre qui ont signe avec moy en foy de ce me curé G. Fabre curé a grand prestre fontanel curé

La et n a et d'oir es le q^e La pt de fils n'it les

L'an 1430 et le quatorzième juillet à Fontaine, métairie de la paroisse de
St Martin d'Albignac, fiançailles faites et les bans de
mariage proclamés entre François, fils légitime et naturel
de feu Antoine piset et de sa femme Janette, qui sont du lieu d'Albignac
et Janette, fille légitime et naturelle de feu Antoine, bourgeois
et catholique, au village de Lagnac les ayvées au
serment de mariage; il estant disposé et les formalités de
la messe en présence de Antoine Vigal et Antoine Gagne
qui ont signé et moi. *Pierre Fontanel*

L'an 1430 et le 30 aoust a esté baptisée toinette, *Cure*
née le 27^e du même moiet au fief légitime et naturel
de pierre carcanagues et marie de galies mariée au village de
Lagnac parvain a esté Jean Cayla parvoin de Lagnac et toinette
mariée toinette carcanagues en présence de pierre calmet
et Louis bria qui ont signé en foi de ce. *Fontanel Cure*

L'an 1430 et le 5^e septembre a esté baptisée, guillemine
trouille

Fontanel Cure

L'an 1430 et le 3^e octobre à Fontaine, métairie de la paroisse de
St Martin d'Albignac, fiançailles faites et les bans de
mariage proclamés entre Gérard, malmezo fils légitime et naturel
de Jacques malmezo et de sa femme Marie du lieu de Bourdon
et Margeritte, ses filles légitimes et naturelles de Guilhaume bos et de
Janette du lieu d'Albignac les ayvées au serment de mariage; il
estant disposé par la réception des sacrements; les formalités de
la messe en présence de Antoine berard et pierre carcanagues
qui ont signé en foi de ce. *Fontanel Cure*

L'an 1430 et le 10^e octobre, à Fontaine, métairie de la paroisse de
St Martin d'Albignac; fiançailles faites, et les bans
de mariage proclamés sans aucun empêchement entre Jean uodier
fils légitime et naturel de feu Jean uodier et de Janette proupe du
village de Bonnan parvoin de Lagnac et Janette, fille légitime
et naturelle de feu Antoine Vigal et Marguerite meriel de Lagnac
les ayvées au serment de mariage; il estant disposé par la

la réception des sacrements, les formalités de l'église, reçues en présence
de maître antoine granier p^{re} et bernard itard qui ont signé et moy
granier p^{re} font Guiller 1712 Fontanel Curé

Le 14^{me} 1730 et le 15^{me} de novembre a baptisée cathérine neuvies
née le 14^{me} du même mois et an, filles légitimement nées de
a pierre neuvies et magdelene parre marier du lieu d'alignon
parroissin a este pierre. cavaquies et marrainne cathérine
vical es presence de jaymes loubrie et louis brien p^{re} et
en foy de ce Fontanel Curé

Le 14^{me} 1730 et le 15^{me} de novembre a baptisée
marier la fontaine, soy devant p^{re} et fille a marguerite
inties née le 14^{me} de novembre de la même année parroissin a este
il a inties a marraine loubrie es presence de guilhemme
bosc et louis brien qui ont signé en foy de ce Fontanel Curé

Registres
des Batêmes, Mariages et Mortuaires
de la paroisse d'Albiniac
1731. 1732. et 1733. 34-35

N^o 5. 78 feuillets
20 rubels

vtg
4
12

combined & combined of 1000

6167 6267

... to give, with a view to the ...

page 2. board. King Charles's board.

1, 11

may 10 1792

Autre. Pour la Douane 311

Wine. Stronger to the point in case

1777 June 29

Capitaine de artillerie navière
âgé de 30 ans

age de 30 ans

maine

anne verdier

Aug 1

engd

encl

emal

(22)

1000000

132

1

100

ministres de baptêmes, mariages & mortuaires

En 1431 et le 16^e septembre, a esté baptisé ^{lequel d'agez jame} ~~lequel d'agez jame~~ ^{et fut} ~~et fut~~
arboirel née le 14^e du mesme mois et an fille ^{legitime} ~~legitime~~
et naturelle a ioan arboirel et a chaterine ^{sa femme} ~~sa femme~~
du village de iongues parvint a esté qu'ilhume par
et marine chaterine carrier es presence de e. auten
premier ptre et pierre soubain qui ont signé avec
moy

Tan 1431 le 12^e juillet naquit bertvand prest et fut
baptisé le 11^e du mesme mois et an ^{lequel d'agez} ~~lequel d'agez~~ ^{et fut} ~~et fut
antoine prest et a chaterine auso les marier du d'Arc
dalbignae es presence de pierre soubain et de quitham
603 qui ont signé avec moy~~

registres de baptêmes mariages et mortuaires
 l'an 1732 nous munies de
 atteste dans le cimetière d'Albignac
 pierre soulant et de guillaume bas qui ont signé Jordein
 gi [redacted] [redacted] [redacted] fontanel curé

L'an 1432 et Le h^e Jeanne mouvent antoine
baptistat apres avoir veu les sacrements esfont
antoin^e le 6^e du meme mois et an es presence de
antoin^e bezard^{prez} et autr^e un besard fils guillaume
bos et pierre. soulaint qui ont signe avec moy —

Cesar's Record For Sontaint Fontanel cure
Nevarichewsky budy 84 Lambel

lan 1432 et le 12^e fevrier la publication des bans de mariage
faite ^{sans opposition} et les ceremonies de l'eglise, garrees, les fiancailles faites
et les ~~saos~~ sacrements receus ay donne la benediction
nuptiale a antoine delmas et a anne piset es presence
de ^{m^r} granier p^{re}, antoine besard, pierre ortier
pierre volaint qui ont signe avec moy granier p^{re}.
Besard ortier soulairat fortanel cure

le an 1722 de la même sœur a été Baptême Janette
gramier née le 10 dix neuf mois et son frère légitime
naturelle a Jean Jacques gramier et Thérèse Dubaut mariés à
villages de Genes par am a été Jean Dubaut et Janette Berth
es par am de François Calmelet et Pierre Souliere qui ont signé
leur nom

en 1431 et le 16^e septembre, a esté baptisé
le 14^e du même mois et an fille

lan 1432 et le 1^{er} mars a esté baptisé antoine granier
né le 29^e fevrier fils legitime et naturel ieun granier et
toinette neveu marier du lieu de lallagne parroisse d'albigne
parroain a esté antoine granier et marraine icelle amage
es presence de ieun francois de tourret et pierre boudin
ont signé avec moy *Etoussé Soularnt fontanel*

Lan 1432 et le 27^e avril a esté baptisé antoine
besard; né le 24^e du même mois et an, fils legitime et
naturel a antoine besard et alix clermont marier du
lieu d'albigne parroain a esté antoine besard et marraine
elise clermont es presence de m^r granier p^{re}, pierre
quitard gevaud sigal et pierre p^{re}lain qui ont signé
granier p^{re} quitard

lan 1432 et le 6^e mai *fontanel* a esté
baptisé pierre itard fils legitime a beppo
itard et a chaton ne *Lambel* marier du village
de l'glise parroain a esté pierre *Lambel*
marraine magdalene itard es presen
m^r granier p^{re} ieun neveu, antoine monie
ieun *de verdier* monyeu Jean Soularnt
Lambel p^{re} *fontanel*

lan 1432 et le 24^e mai les fiancées faites, les bans de mariage
proclamés sans aucune opposition et les sacrements de ceus ay donné
la benediction nuptiale a antoine lagarde et a ignette brieu
habitant de la parroisse d'albigne es presence de antoine granier
antoinne besard, besard itard et pierre p^{re}lain tous d'albigne
qui ont signé avec moy
marier p^{re} *Bequard*

lan 1432
proclam
si et an
benedict
es pres
quilt
et subast
gl
La
a s
du
Jean
de c
beson
de m
beson
Lan
apres
monse
le il
La b
sous
mtr
gran
gl

L'an 1732 et le 18^e apres les fiançailles faites et les bans de mariage
proclamés sans aucune opposition canonique ni civil, les parties
si étant disposées par la réception des sacrements; ay donné la
benediction nuptiale à Jean Baniol et a Magdeleine Morvan
es presence de Antoine Granier p^{tre}, prieur Soulain
qui l'auteur ~~de~~ ^{avec moy} qui ont signé, granier p^{tre} Soulain
et Sabastien Cornat quinard c^{us}ines

gil B^{er} p^{re} fontanel curé

L'an mil sept cents trente deux et le vingtième juillet
a été baptisé Antoine Besombes né le dixième
du même mois et au fils légitime et naturel à
Jean Besombes et a Anne Guillard mariés du village
de Cassanhes paroisse d'Albinhac parain a été Antoine
Besombes et marraine Louise Besombes es presence
de m^{re} Antoine Granier p^{tre} et de m^{re} Antoine
Besombes p^{tre} qui ont signé avec moy granier p^{tre} p^{re}

L'an mil sept cents trente deux et le trente unième juillet
apres une publication faite et les deux parties accordées par
monseigneur l'évêque de vodes fiançailles faites et les dites parties
si étant disposées par la réception de sacrements ay donné
la benediction nuptiale a Pierre Bafide et a Anne Granaud
sous deux de la paroisse d'Albinhac es presence de
m^{re} Antoine Granier p^{tre}, prieur Soulain iconiaques
granier Antoine Bafide granier p^{tre} Antoine
granaud Soulain fontanel curé

En 1432 et le 3^e aoust a esté baptisé pierre baptistat, né le 2^e
du même mois et an, fils légitime et naturel a antoine baptistat
et a isabelle marade marier du village de saron, pourrain a esté
pierre baptistat et maraine isabelle carnel es presence
de pierre soulain qui a signéz iques farrine

En 1432 et le 13^e aoust a esté baptisé iean costorouste

né le 12^e du même mois et an, fils légitime et naturel
a antoine costorouste et adelphine porra marier

du lieu dal bignal; pourrain a esté iean itard et

mariane iean porra es presence de bernard itard

jean rigal iean itard et autres iean quitart qui ont

signé avec moy B. quitart Jean rigal

Jean quitart

fontaine Cure



registres de baptêmes, mariages et morts.

1431

L'an mil sept cent trente et un et 23^e ienuevier
et née marcale bestrant née le 22^e du même
mois et an. Filles légitime et naturelle a caniaques
bertard et a fronceu tequere marier du village de
iongues parvain a esté pierre carcanagues et
marraine rigal es presence de Louis brien et durand
verdier qui nont seu signer en foi de ce fontenay Cuvé
an 1431 et le 31^e ienuevier apres les fiancailles faites et les
ans de mariage, proclamer sans aucune opposition canoni
civil, les parties s'y étant disposées par la réception
es sacrements, j'ay donné la benediction nuptiale a antoine
ui et a Dianette parvain tous de la d parvaise es presence de
antoine baptistat et antoine besard qui ont signé avec
moij A. Baptistat A. Besard fontenay Cuvé
L'an 1431 et le 1^{er} fevrier est né antoine taliefest

Baptisé le 1^{er} du même mois et an fils légitime et naturel
durand taliefest et a beatrix madae du village de parvain
parvain a esté antoine rigal et marraine ianette elue
es presence de Louis brien et durand verdier qui nont seu
signer en foi de ce fontenay Cuvé.

L'an 1431 et le 14^e fevrier est né pierre amiliau et
aptisé le 1^{er} du même mois et an fils légitime et naturel
blaise amiliau et a ianette maignade marier au village
e iongues parvain a esté pierre coussin et marraine
margueritte amiliau es presence de antoine itard et
caniaques granier qui ont signé avec moij Guilard
fontenay Cuvé

an 1431 et le 1^{er} du mois d'auril est née pinette soubric fille légitime
naturelle a iagues soubric et gabrielle barrière marier du village d'iongues
ptisée et ille du même mois et an parvain a esté can soubric et
marraine pinette barrière es presence de germain fabre et d'oin
caniaques fabre fontenay Cuvé

L'an 1431 et le 23^e avril est né Antoine Baures Bapti-
le 3^e de mois au filz légitime et naturel a Jean Baures
et Catherine de son mariage. Du lieu dal bon lieu parvin a
Antoine ne besant d'aucun assistance d'homme. Es presence de
germain fabre et Antoine corneilles
L'an 1431 et le 23^e mars enice pinette par et Baptiste le même
iours, fille légitime et naturelle a Antoin par et Catherine d'au
mère parvin a esté en mariage d'un village de fontanel euvé
minette ne d'aucun assistance d'homme.

L'an 1431 et le 20 avril est né Anne qui tard, baptisée le 22^e
même mois et au, fille légitime et naturelle a Bernard qui tard et a
chalenine Lambert mariée au village du quier, parvin a esté en
Lambert a marraine Anne alloué es presence de d'au
de pierre otlice qui nous ten et moy granier comis de
le curé granier ptre
L'an 1431 et le 23^e avril a decédé Jean Baptiste, marié de
mariage de leglise, âgé d'environ quarante ans et fait enseu-
le lendemain dans le cimetière de leglise paroissiale dal bigne
es presence de Antoine granier ptre et Antoine Besombes
qui ont signé avec moy
fontanel curé

L'an 1431 et le 1^{er} mai apres les fiançailles faites, et le leur
mariage proclamé sans aucune opposition canonique
Civil, les parties si etant disposées par la reception des
iours donné la benediction nuptiale a pierre otlice et a
Coudi, tous du d'ieu dal bigne es presence d'Antoine Baptiste
et Antoine Besombes qui ont signé avec moy A Baptiste filz de
fontanel curé

L'an 1431 et le 21^e may a esté baptisé Bertrand arment,
le 18^e du même mois et au, filz légitime et naturel a Blaise
arment et a Marie de son mariage du village de iongues
parvin a esté Bertrand mariée et marraine Isabelle
es presence de Jean Regoul et pierre otlice qui ont signé avec
moy Jean Regoul ptre

L'an 1431 et le 2^e millet a esté baptisée Marie comis de fille légitime
naturelle a Jean comis et a Jaquette sigal mariée d'un village du quier
a esté Antoine ne d'aucun assistance d'homme
Antoine Besombes et Bernard d'au qui ont signé avec moy
fontanel curé

registres de baptêmes, mariages et
mortaues -

l'an 1732 et le 4^{me} octobre a été baptisé
 marguerite ^{correspondant} née le 3^{me} d'icel mois et an,
 fille légitime et naturelle, a père Combroux
 et à mère martine maries du village de Savan
 parain a été parrain Combroux et marraine ^{elle} marguerite
 alidier du lieu d'Albinet, fait es presences de Jean
 verdier ^{de pierre solain} Jean amilhan et m^{re} ^{antoine guesst p^{re}}
 gramm ^{p^{re}} Soulier p^{re} fontane l'curé

L'an 1732 le 14^{me} jbre apres la publication
 faite pendant trois semaines ou seules consecutives
 apres avoir veu les sacrements ny ayant eu aucune
 opposition soit canonique ou civile ay donnee
 la benediction nuptiale a pierre baptiste et
 rancon sigal tous deux delapixsente parre
 et presences de mr germain fabre prestre
 obtuteurs et antoine granier parittement obtuteurs
 Delap^{re} par Daranduerdier guillaume bos qui
 ont signes au moy. Fabre prestre pnt^{re}
 Bonpnt granier prestre pnt^{re}

Fontanel Case

Le septieme de decembre de l'année 1732. a été baptisé un
Enfant de Louys Castide et de Margueritte ajalbert mariés a
du Village de Jongues, son parrain a été pierre Castide, et d'Anne
et marraine helis ajalbert, et lui a été donné le nom
de pierre. en presence de Jean Claret et pierre
Carcanagues tous deux du dit lieu de Jongues, qui ont dû
ne s'avoient signés, et de pierre Soulain qui a sousigné.
Soulain Roquier ptre. et Vic. Dalbinhac

L'an 1732. et le treizieme du mois de decembre a été
baptisée une fille de pierre Carcanagues et de Marie
de palher mariés du lieu de Jongues, née le meme
jour, son parrain a été Etienne Carcanagues et sa
marraine anne de palher tous les deux du dit lieu de
Jongues, et lui a été donné le nom d'Anne, par moi
Vicaire sousigné, en presence de Jacques granier et
de pierre Soulain sousigné. — Curé Jacques
granier Soulain Roquier ptre. et Vic.

L'an 1732. et le dix-septieme du mois de septembre est decédé, guérin
Castlat meunier et tisserand dans la paroisse Dalbinhac, et le
lendemain son corps a été inhumé dans le cimetiere delad
paroisse par nous ptres delad paroisse en foi de ce
Roquier ptre et Vic.

Nous Consentons avec plaisir que monsieur Le Curé Sallignac
ou son vicaire donnent la benediction nuptiale aux futurs
propos nommés Jean Boniol du village du Bousquet prie
Dorlhaguet et magdelaine Costeussac du lieu Sallignac
led Boniol maieur d'icelle Paroisse dans vostre
paroisse en l'oy des cés apres avoir la dispense du
3. degré de parenté ay signé led consentement
a orthaguet Ce. 14. Juillet 1732

Barontte prie A vicaires

Barontte

quitte

Je ne me souviens pas de la date de ce mariage. Il est certain que le mariage a été célébré le 14 juillet 1732. Les témoins sont Jean Boniol et Magdelaine Costeussac. Le curé Sallignac a donné la bénédiction nuptiale. Le mariage a été célébré à l'église de Sallignac.

Le mariage a été célébré le 14 juillet 1732. Les témoins sont Jean Boniol et Magdelaine Costeussac. Le curé Sallignac a donné la bénédiction nuptiale. Le mariage a été célébré à l'église de Sallignac.